

de la pollution avant qu'il atteigne des proportions critiques. Eh bien, la crise a débuté justement là. Le revêtement a suscité énormément d'ennuis dans une région située à quelque distance du secteur industriel.

Vers ce temps-là, je devais prononcer une causerie à un poste local de radio et j'ai survolé la région dans l'hélicoptère du poste. Ma causerie devait être enregistrée au poste, mais par suite du manque de temps je l'avais écrite avant le vol. A l'atterrissage, j'étais si furieux que j'ai déchiré mon texte. L'hélicoptère était muni de l'arrière d'une petite hélice, dont je crois comprendre l'extrême importance pour la stabilité du vol. Avant le décollage, le pilote de l'appareil avait nettoyé l'une des pales de l'hélice et, à l'atterrissage, il a passé le pouce sur cette pale pour montrer qu'elle était sale et collante.

Cela montre ce qui s'est produit dans cette région. Avant que le problème s'aggrave, j'implore le ministre responsable de donner priorité à la lutte contre la pollution. Bien que l'économie soit à juste titre la grande préoccupation du gouvernement, la conservation de notre milieu naturel, de notre santé et de celle de nos enfants ont une priorité qui ne tolère aucun compromis. Les exigences de l'hygiène valent pour toutes les régions, et la pollution est moins excusable dans les régions reculées.

Le problème acquiert toutefois, à York-Nord, une urgence exceptionnelle. J'aimerais voir instituer sans délai un groupe spécial d'étude de la pollution, qui compterait des représentants des divers organismes et ministères en cause, chargé d'un programme de choc. L'office de conservation du grand Toronto est un organisme excellent, fort bien documenté sur la situation à York Nord et dans les autres régions périphériques. Cet organisme pourrait être très utile si nous lui offrons le pouvoir d'initiative et l'argent dont il a un si extrême besoin. La tâche qu'accomplissent ces gens compétents et dévoués mérite les plus grands éloges.

Je suis convaincu que, forts de l'appui des corps organisés et des organismes officiels à tous les niveaux, nous pourrons affronter et maîtriser ce problème. Il importe de prendre conscience de la nature critique du problème et de vouloir s'atteler sans délai à cette tâche. Il faut un appui non seulement financier mais moral et législatif. Ces associations doivent posséder le pouvoir ou tout au moins l'influence nécessaire pour faire des recommandations sévères. Cette tâche n'est ni plus ni moins que notre devoir, ainsi nos enfants et

nos petits-enfants nous béniront. Mais si nous échouons, monsieur le président, nous serons condamnés et avec raison. Nous devons sans délai nous mettre à l'ouvrage.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, j'ai demandé ce matin au président du Conseil du Trésor s'il avait consulté le gouvernement de l'Ontario sur l'opportunité de révéler à la Chambre toute mise en garde que le Conseil du Trésor, le gouvernement canadien ou les ministres compétents auraient reçue à propos des erreurs qui se sont glissées dans les crédits de cette année, au chapitre des programmes à frais partagés. Le ministre a répondu que cet après-midi il ferait une déclaration au moment voulu. Comme une grande partie des programmes à frais partagés relève du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, je demande au ministre s'il consentirait à faire cette déclaration maintenant.

**L'hon. M. Drury:** Je le ferai volontiers. Comme je l'ai expliqué ce matin, j'espérais pouvoir saisir l'occasion de faire sans délai cette déclaration, mais cette occasion ne s'est pas présentée. Je vise dans cette déclaration à répondre à la question posée il y a une semaine exactement par le député d'Edmonton-Ouest à propos des prévisions fédérales quant au coût total en 1968-1969 des programmes d'éducation postsecondaire et d'hospitalisation.

Le programme des paiements aux provinces pour les frais d'éducation postsecondaire est entré en vigueur le 1er avril 1967. Les premières prévisions budgétaires sous cette rubrique pour l'année financière 1968-1969 furent préparées au printemps de 1967. Il s'agissait d'un nouveau programme, expérimenté depuis quelques semaines seulement, aussi les prévisions budgétaires soumises par le secrétariat d'État se fondaient-elles sur celles de l'année précédente majorées de 20 p. 100, soit du taux d'augmentation des coûts universitaires au cours des années qui ont immédiatement précédé 1967.

Les mois suivants, c'est-à-dire entre le printemps de 1967 et le 12 janvier 1968, où le Livre bleu des prévisions budgétaires fut envoyé à l'impression, il y eut de longues consultations entre les fonctionnaires du secrétariat d'État et les ministères provinciaux de l'Éducation. Personne ne s'est alors plaint de l'insuffisance des crédits pour 1968-1969 ou des paiements mensuels pour l'année 1967-1968.

La première indication de l'insuffisance des crédits n'a pas été fournie au Secrétariat d'État par le ministère ontarien de l'Éducation,